



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX COURS DE GYM 2023 / 2024

Retrouvez toutes nos actualités sur notre site internet :

<https://asccatenay-gym.jimdo.com/>



Pour toute inscription, le/la gymnaste doit compléter le dossier suivant et l'adresser par mail à asccgym@gmail.com

- Fiche individuelle d'inscription ASCC 2023 / 2024, complétée et signée,
- Dossier d'inscription ASCC Etincelle Castenaise 2023/2024, complété et signé,

Les documents suivants devront être remis lors du 1^{er} entraînement :

- Une photo
- Pour les enfants mineurs et les adultes en loisirs : l'attestation de santé complétée et signée ou un certificat médical en cas de réponse positive au questionnaire
- Pour les gymnastes majeurs faisant de la compétition : un certificat médical OU une attestation de santé pour le renouvellement de la licence complétée et signée (si le certificat médical en notre possession date de moins de 3 ans)
- Le paiement de la cotisation annuelle réglé en 1 seul ou 3 chèques, signés et à l'ordre de l'ASCC gymnastique. Ils seront encaissés le 31/10/2023 (chèque global ou 1^{er} chèque), 31/01/2024 et 30/04/2024. Le tarif est dégressif pour plusieurs inscriptions dans la même famille (2 enfants : réduction de 10 €, 3 enfants : réduction de 20 €, deux activités différentes : réduction de 10€).

Le règlement intérieur de l'ASCC Etincelle Castenaise, joint au dossier **est à garder.**

Prévoir l'achat d'un justaucorps du club à la rentrée sportive

Gymnastique aux agrès (à Catenay)

Année de naissance	Catégorie	Horaire	Tarif annuel (dont coût de la licence)	Montant et date d'encaissement des chèques		
				30/10/2023	31/01/2024	30/04/2024
2018 à 2019	Bouts d'choux	Mercredi 14h45 à 15h45 (Catenay)	121,50€ (19,50€)	61,50 €	30 €	30 €
2014 à 2017	Poussines	Mercredi 16h à 17h30 (Catenay)	181 € (28€)	71 €	50 €	60 €
2010 à 2013	Jeunesses*	Mercredi 17h45 à 19h15 (Catenay)	181 € (28€)	71 €	50 €	60 €
2010 à 2013	Jeunesses*	Mercredi 19h30 à 21h15 (Catenay)	181€ (28€)	71 €	50 €	60 €
2009 et plus	Aînées	Mardi 19h15 à 21h (Catenay)	181€ (28€)	71 €	50 €	60 €
	Adultes agrès	Mardi 19h15 à 21h (Catenay)	171,50 € (18,5€)	61,50 €	50 €	60 €

* La répartition des jeunesses entre ces deux horaires sera faite par les monitrices en fonction des impératifs d'organisation du club

Gymnastique Rythmique (GR)

Classes 2023/2024	Catégorie	Horaire	Tarif annuel (dont coût de la licence)	Montant et date d'encaissement des chèques		
				30/10/2023	31/01/2024	30/04/2024
CP-CE1-CE2	Débutantes + 1 ^{ER} et 2 nd niveau	Lundi 18h à 19h30 (Catenay)	181 € (28€)	71 €	50 €	60 €
CM1 –CM2 collège	Débutantes + 3 ^{ème} et 4 ^{ème} niveau	Mardi 17h à 18h15 (Catenay)	155,50 € (28 €)	45,50€	50 €	60 €
	Compétitions	Mardi et jeudi à Buchy	2 h : 232€ (28 €)	96 €	76 €	60€
			3h30: 307€ (28€)	121 €	93 €	93 €
			4h : 332 € (28€)	130 €	101 €	101 €

Gym d'entretien (à Catenay)

Année de naissance	Horaire	Tarif annuel (dont coût de la licence)	Montant et date d'encaissement des chèques		
			30/10/2023	31/01/2024	30/04/2024
Ouvert à tous	Mardi 15 h à 16h (Catenay)	120,50 € (18,50€)	60,50 €	30 €	30 €

Pour tout renseignement (privilégier les SMS) : Catherine Verleye : 06.60.26.03.41

Agrès : Audrey : 06.20.11.20.94 **Camille :** 07.86.99.64.26 – **Corinne :** corinne.deschervois@gmail.com - **Laetitia :** 06.64.98.26.13 -

GR et gym adultes entretien: Christelle : 06 17 49 30 23 - **Claire :** 06.76.65.46.57

Date : 01/07/2023



Fiche individuelle d'inscription 2023/2024

Remplir une feuille complète par activité

MENTIONS OBLIGATOIRES DE L'ADHERENT- A remplir complètement même si vous êtes déjà adhérent.

M. ou Mme : *(barrer la mention inutile)*

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

S'il s'agit d'un mineur, merci de préciser le nom de la personne responsable : _____

ACTIVITES : *(cocher la case correspondante)*

Activités	A cocher	Tarifs
Arts Plastiques		45 €
Bibliothèque		7 € (enfant), 11 € (adulte), 16 € (famille)
Couture		25 € l'année ou 10 € par trimestre
Chorale Castanea		100 €
Gymnastique		120,50 à 232 € (fonction de la catégorie)
Pétanque		20 €
Photo Club		30 €
Poterie		80 €
Tennis		20 € (jeune), 30 € (école), 40 € (adulte)
Tricot		25 € l'année ou 10 € par trimestre

Le tarif comprend l'adhésion à l'ASCC et la cotisation à l'activité correspondante

Merci de compléter le document au verso et de le signer.



Nous vous informons que vous pouvez être photographié(e) ou filmé(e) au cours de vos activités ou lors des manifestations ASCC ou compétitions sportives.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> J'accepte
<input type="checkbox"/> Je n'accepte pas | que ces photographies et/ou vidéo soient utilisées sur le site de l'Association ASCC dans le cadre de ses actions de communication ainsi que par les fédérations sportives dans le cadre de leur activité pour des actions promotionnelles. |
|---|---|

En remplissant ce formulaire, j'accepte que l'ASCC mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but de faire des licences (si besoin), communiquer occasionnellement avec moi, si elle le juge nécessaire, afin de m'apporter des informations relatives au fonctionnement (absence d'animateur, changement de lieu ou d'horaires d'un cours, etc.) et à la vie de l'Association.

Afin de protéger la confidentialité de mes données personnelles, l'ASCC s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager mes données personnelles avec d'autres entités, organismes ou entreprises, quels qu'ils soient autres que les fédérations sportives, conformément au règlement général de protection des données de 2018 sur la protection des données personnelles et à sa politique de protection des données.

- En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les règles de la protection des données personnelles mises en place par l'ASCC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Attestation : si besoin, elle est à réclamer à votre responsable d'activité.

Assurances : L'Association ne souscrit pas d'assurance individuelle accident pour les membres inscrits aux activités de l'association. Si vous le souhaitez, une assurance individuelle peut vous être proposée.

Règlement intérieur de la section :

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section (*celui-ci est disponible auprès du responsable de la section*)

Fait à Catenay, le

Signature :

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

VOS CONTACTS

al.olivier@wanadoo.fr

<http://asccatenay.fr>



Dossier d'inscription – ASCC Etincelle Castanaise **(SAISON 2023 /2024)**

ACTIVITES :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Gym aux Agrès | <input type="checkbox"/> Gym d'entretien adultes |
| <input type="checkbox"/> GR | <input type="checkbox"/> Gym BOUTS D CHOUX |
| <input type="checkbox"/> Gym aux Agrès adultes | <input type="checkbox"/> Dirigeant |



1- COORDONNEES DU LICENCIÉ GYM (=le ou la gymnaste)

NOM & PRÉNOM du ou de la gymnaste :

DATE de naissance du ou de la gymnaste :

ADRESSE du ou de la gymnaste :

CODE POSTALVILLE.....

MAIL du ou de la gymnaste :

TELEPHONE du ou de la gymnaste :



2- COORDONNEES DES TUTEURS LEGAUX (A remplir si l'adhérent(e) est mineur(e))

	Parent 1 (ou tuteur légal 1)	Parent 2 (ou tuteur légal 2)
NOM & PRÉNOM		
ADRESSE <i>si différente du licencié)</i>		
TEL <i>si différent du licencié</i>		
MAIL <i>si différent du licencié</i>		

3- ASSURANCE DE L'ASSOCIATION

L'assurance de l'association garantit sa responsabilité civile et celle de ses membres. (Article L321-1 du code du sport).

L'association n'a pas souscrit d'assurance individuelle accident pour les membres inscrits à ses activités. Il est ainsi fortement conseillé à chaque adhérent de souscrire un contrat individuel d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer et qui couvre entre-autre les activités extra-scolaires.

Aucune réclamation ne pourra être présentée concernant un éventuel dommage matériel ou corporel dont les participants seraient victimes de leur propre fait.

Comme la législation le stipule, pour les activités à caractère sportif, vous avez la possibilité de souscrire auprès de notre association une garantie individuelle accident couvrant les dommages corporels.

Je ne souhaite pas souscrire auprès de l'association une garantie individuelle accident couvrant les dommages corporels

Je souhaite recevoir par mail une information concernant la garantie individuelle accident couvrant les dommages corporels proposée par l'association

4- DÉCHARGE de RESPONSABILITÉ

En cas d'urgence, les soussignés autorisent le responsable de l'A.S.C.C présent à faire prendre en charge par une équipe médicale l'adhérent(e), qu'il (elle) soit mineur(e) ou majeur(e), à le (la) faire transporter à l'hôpital si nécessaire, et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale qui s'avérerait indispensable, et ce, même si les soussignés ne peuvent pas être contactés.

En cas d'urgence, les soussignés autorisent l'ASCC à contacter, en plus d'eux-mêmes :

NOM & PRÉNOM	TEL fixe	TEL Mobile

5 ATTESTATION DE PAIEMENT

Souhaitez-vous une attestation du paiement de la cotisation ?
(Celle-ci vous sera remise courant Novembre)

OUI NON

6 REGLEMENT INTERIEUR

L'adhérent et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASCC Etincelle Castenaise et s'engagent à le respecter.

7 APPROBATION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les soussignés attestent avoir lu, compris et approuvé l'ensemble des 2 pages ci-dessus. De par leur signature, en date du ils donnent leur accord pour l'ensemble des paragraphes exposés. (*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*).

L'Adhérent(e)

Le parent 1
(ou tuteur légal 1)

Le parent 2
(ou tuteur légal 2)

Questionnaire de santé pour la pratique sportive des mineurs 2023-2024

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

▪ Questionnaire Santé – Sport rempli le :.....

Nom, Prénom :.....Date de naissance :

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

	Ton âge : _____ ans	
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite au verso

Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation ci-dessous et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



**Attestation santé pour l'obtention ou le renouvellement
d'une licence sportive FSCF à un mineur pour l'année 2023-2024**

Nom, prénom du licencié Date de naissance :

Je, soussigné, responsable légal, atteste sur l'honneur de réponses négatives à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

Date et signature

Questionnaire de santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF 2023-2024 – (personnes majeures)

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le :

Nom, Prénom : Date de naissance :

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essouffement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF pour l'année 2023-2024

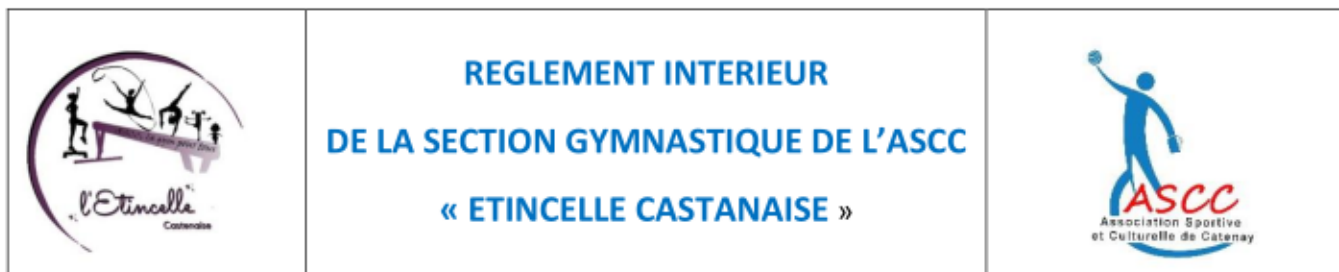
Nom, prénom du licencié Date de naissance :

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive :

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

À, le

Nom, prénom et signature du pratiquant



La section gymnastique de l'ASCC Catenay, « Etincelle Castanaise », est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), reconnue d'Utilité Publique par décret du 31 mars 1932 et à ce titre, elle respecte et applique leurs règlements.

Le présent règlement complète les statuts de l'association ASCC.

L'association ASCC est signataire du Contrat d'Engagement Républicain des Associations qui de fait s'applique à la section gymnastique.

Article 1 – Organisation générale de la section gymnastique de l'ASCC

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement interne de la section gymnastique de l'ASCC et s'applique à tous les membres de la section.

Il a été adopté en réunion de bureau le 14/06/2023.

Il est disponible sur le site internet de la section gymnastique et une copie est remise à chaque adhérent.

L'adhérent reconnaît, lors de son adhésion, avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

L'adhésion à l'association vaut acceptation du présent règlement.

Article 2 – Modalités d'adhésion

L'adhésion à la section gymnastique n'est effective que si l'adhérent :

- Est à jour de ses cotisations
- A complété le bulletin d'inscription et a fourni tous les documents demandés

Toute personne désirant adhérer à la section gymnastique sera licenciée à la FSCF, Fédération Sportive et Culturelle de France.

Le paiement effectué lors de l'adhésion inclut le montant de la licence et celui la cotisation.

Article 3 – Cotisation

Son montant est fixé annuellement pour la saison en cours qui débute le 1er Septembre et se clôture le 31 août de l'année suivante.

La cotisation couvre entre autre :

- l'affiliation à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) ainsi que la licence,
- l'assurance responsabilité civile de l'association et de ses membres.
- Les entraînements, l'engagement aux compétitions, l'achat de matériel.....

La cotisation est versée intégralement le jour de l'inscription en **un ou trois chèques** qui seront remis à l'encaissement le 30/10, 31/01 et 30/04 de la saison concernée.

La cotisation est annuelle, elle n'est ni remboursable en cours d'année, ni transmissible.

Le paiement proposé en 3 fois n'est qu'une facilité de paiement.

Pour des raisons d'assurance, en cas de non-paiement de la cotisation à la troisième séance, l'adhérent ne pourra plus participer aux activités du Club

Article 4 – Inscription

L'inscription de tout adhérent implique :

- La remise des fiches d'inscription dûment remplies, signées et avec photo jointe
- le paiement de la cotisation annuelle,
- la fourniture d'une attestation de santé et pour les adultes qui font de la compétition, un certificat médical (1^{ère} année) ou attestation de santé les 2 années suivantes
- l'acceptation et le respect des statuts de l'ASCC et du présent règlement intérieur.

L'inscription n'est effective que lorsque le dossier d'inscription est complet et en cas de retard les gymnastes sont placées sur liste d'attente.

Article 5 – Assurances :

L'ASCC a souscrit une assurance qui garantit sa responsabilité civile et celle de ses membres. (Article L321-1 du code du sport).

L'association n'a pas souscrit d'assurance individuelle accident pour les membres inscrits à ses activités. **Il est ainsi fortement conseillé à chaque adhérent de souscrire** un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer et qui **couvre entre-autre les activités extra-scolaires**.

Aucune réclamation ne pourra être présentée concernant un éventuel dommage matériel ou corporel dont les participants seraient victimes de leur propre fait.

Comme la législation le stipule, pour les activités à caractère sportif, vous avez la possibilité de souscrire une garantie individuelle accident en cas de dommages corporels auprès de notre association.

Article 6 – Responsabilité

Les gymnastes inscrits à la section gymnastique sont pris en charge par la section uniquement pendant la durée des cours.

Les gymnastes mineurs doivent être conduits et repris **à la salle** par leur représentant légal. Celui-ci devra s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe.

En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, l'association ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.

La section gymnastique ne saurait être tenue responsable d'un éventuel préjudice subi par une personne non adhérente, présente sur un lieu d'entraînement ou de compétition.

L'association se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, de vol de bijoux, de matériels divers, ou de tenues vestimentaires.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux responsables de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité du gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

Article 7 – Règles de conduite

Les gymnastes doivent respecter les consignes de l'encadrement.

1. Toute personne fréquentant les locaux de l'association doit avoir une tenue décente et adaptée à la pratique sportive :

Justaucorps, éventuellement caleçon ou collant, tee-shirt, le port des vêtements amples est interdit, cheveux longs attachés, bijoux proscrits.

2. Son langage doit être correct et approprié.

3. Le plus grand respect doit être porté à la propriété d'autrui ; aucun emprunt d'effets ou d'équipements n'est admis sans accord préalable du propriétaire.

4. Toutes altercations ou violences sont prohibées dans les enceintes où sont pratiquées les activités de la section

5. Tout adhérent doit avoir un comportement conforme aux valeurs la FSCF et du contrat républicain

6. Les **téléphones portables** doivent être éteints (ne pas les laisser dans le vestiaire, les remettre à la responsable, c'est une sécurité).

Article 8 : Déroulement des entraînements

Article 8-1 Accès à la salle de gymnastique

Seuls les adhérents et les encadrants sont autorisés à accéder à la salle d'entraînement (sauf dérogation)

La présence des parents (ou représentants légaux) n'est pas souhaitable pour le bon déroulement des entraînements. Elle est néanmoins tolérée dans l'entrée les 15 premières minutes et les 15 dernières minutes du cours.(sauf circonstances particulières)

Les adhérents se conformeront aux règles de base données par les entraîneurs.

Article 8-2 Entraînement

Seuls les gymnastes inscrits auprès de la section gymnastique et licenciés peuvent participer aux séances d'entraînement.

Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive des entraîneurs du club selon les horaires établis sur le planning de la saison sportive en cours. Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir au cours de la saison. Ils resteront limités.

Article 8-3 : Stages payants

L'association est susceptible d'organiser des stages pendant les vacances scolaires.

Il sera demandé une participation financière pour ces stages dont le coût n'est pas inclus dans le montant de la cotisation annuelle.

Article 9 – Matériel et locaux

L'Association met à la disposition de ses animateurs et de ses adhérents un matériel spécifique.

L'achat de ce matériel est financé par les cotisations des adhérents.

Les adhérents utilisent ledit matériel à bon escient et chaque membre s'engage à respecter les consignes d'utilisation données par les animateurs et à le restituer à la fin de chaque séance, en bon état.

L'installation et le rangement du matériel sont confiés aux animateurs et au soin des jeunes. En prendre soin, c'est favoriser l'achat de nouveaux équipements. Les gymnastes sont tenus en fin de séance d'aider l'entraîneur à ranger le matériel utilisé pendant l'entraînement. Les parents seront les bienvenus s'ils aident à installer ou à ranger les agrès.

Chaque adhérent ainsi que chaque entraîneur s'engagent à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

Article 10 – Ponctualité, absences et retards

Les gymnastes devront respecter les horaires des entraînements. La plus grande ponctualité est demandée afin de ne pas perturber leur déroulement

Toute absence ou retard devra être signalé par les parents aux entraîneurs pour les mineurs

Aucun adhérent mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si le représentant légal n'a pas signé d'autorisation.

Article 11 – Compétitions

Lorsque l'adhérent a choisi de faire de la compétition en début d'année, il s'engage pour toute la saison sportive à participer aux entraînements / stages préparatoires et aux compétitions.

Tout gymnaste inscrit à une compétition ou au gala de fin d'année devra respecter son engagement, l'association s'autorise le droit demander le remboursement des frais d'engagement en cas d'absence.

Article 12 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le Bureau de la section gymnastique.

Fait à Catenay

Le 14 juin 2023